

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°02/2020

Nomenclature ACTE :  
*7.1 Décisions budgétaires*

L'an deux mil vingt, le **lundi 27 janvier** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions :

**Etaient présents :** Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Yolande PASQUET, Catherine ROGNON, Yves PERRIER.

**Pouvoir :** Christophe SAUVETTE à Yolande PASQUET

**Absents :** Jacques BASTARD, Charles GRAVIER et Robert COLLINET

**Secrétaire de séance :** Gilbert CAMPO

Date de la convocation :  
16 janvier 2020

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU  
PHOTOCOPIEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du photocopieur du secrétariat avec la société Bureau et Gestion de Montluçon arrive à terme et que deux concurrents ont été consultés pour les mêmes prestations.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler son contrat avec la société Bureau et Gestion de Montluçon avec les conditions ci-dessous :

Nouveau matériel : KONICA MINOLTA C300i

Coût de la location par mois : 134,46 € HT en supprimant le fax

Tarif unitaire de la photocopie noir et blanc : 0,0035 €

Tarif unitaire de la photocopie couleur : 0,035 €

Scan : gratuit

Forfait fixe de 4,00 €.

Soit une économie de 50,00 €/mois par rapport à l'ancien contrat.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat d'une durée de 63 mois.

Pour extrait certifié conforme,  
Hérison, le 28 janvier 2020

Le Maire,

B. FAUREAU

